



Le Député de l'Aisne

Nicolas DRAGON

MEMBRE
DES COMMISSIONS
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
& EUROPÉENNES

CONSEILLER
MUNICIPAL DE LAON

CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE
PAYS DE LAON

Observations du député Nicolas Dragon Enquête publique : Commune de Achery

Paris, Assemblée nationale le 18 juin 2026

Objet : Enquête
publique

Madame Monsieur,

Le territoire d'Achery ; Mayot et Anguilmcourt-le-Sart accueille déjà un parc éolien en fonctionnement composé de 11 éoliennes, exploité depuis plusieurs années. Sa puissance est de 27,5MW, ce qui en fait déjà une installation importante à l'échelle locale. Le projet d'extension du parc est en cours d'instruction, et a pour objectif d'ajouter 4 nouvelles éoliennes, environ 210 mètres de hauteur maximale, 6MW par éolienne et 2 postes de livraison électrique.

Ce projet est soutenu par le développeur éolien WPD et a fait l'objet de plusieurs années d'études (environnement, paysage, bruit, biodiversité, chauves-souris, oiseaux, etc.) Pour permettre la réalisation de ce projet, les promoteurs avancent plusieurs arguments, comme la production supplémentaire d'électricité renouvelable, les recettes fiscales pour Achery ; Mayot et Anguilmcourt-le-Sart, les retombées financières pour les communes et certains propriétaires fonciers et la contribution aux objectifs nationaux de transition énergétique.

De l'autre côté, les principales inquiétudes des opposants à ce projet sont l'impact paysager, la hauteur importante des nouvelles machines, le bruit et les effets sur le cadre de vie, les conséquences potentielles sur la biodiversité et l'impact sur la valeur immobilière des habitations proches.

Au Rassemblement national, nous considérons que l'Aisne est aujourd'hui plus que saturée en éoliennes ! Elle figure parmi les départements les plus impactés par les implantations éoliennes, aux côtés de la Somme et de la Marne.



ASSEMBLÉE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

PERMANENCES
38, rue Eugène Leduc
02000 LAON
14, place Paul Doumer
02800 LA FÈRE

Tél. : 06.61.70.13.56
nicolas.dragon@assemblee-nationale.fr

www.nicolas.dragon.com

Ce projet va saccager le panorama, va être une pollution visuelle, sonores (infrasons) sans compter la pollution des sols pour le bétonnage des mâts, va dévaloriser le prix de l'immobilier... Il s'agit-là d'une arnaque écologique ! En vérité les éoliennes sont un poison pour notre indépendance énergétique nationale, elles ne sont pas pilotables (dépendent du vent) et sont intermittentes (à cause du vent) et doivent donc être compensées par des centrales de gaz ou pire à charbon qui comme chacun le sait polluent fortement (l'Allemagne est l'exemple type).

Les éoliennes sont ultra-subsventionnées sur le dos des habitants et des Français, pour des factures d'électricité de plus en plus chères. Par ailleurs, l'ASNR (Autorité de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection) a exprimé dans plusieurs rapports remis à l'Assemblée nationale et rendus publics des préoccupations concernant le phénomène de « stop and go » des centrales nucléaires, qui peut être exacerbé par l'intégration de l'électricité produite par les éoliennes. Voici quelques points clés :

- Variabilité de la production éolienne : l'énergie éolienne est intermittente, dépendant des conditions météorologiques. Cela peut créer des fluctuations dans la production d'électricité, nécessitant des ajustements rapides des centrales nucléaires pour maintenir la stabilité du réseau.
- Impact sur le fonctionnement des centrales nucléaires : Les centrales nucléaires sont conçues pour fonctionner de manière continue et stable. Un arrêt fréquent (« stop ») et un redémarrage (« go ») peuvent affecter leur performance, leur efficacité et leur longévité.
- Gestion de l'équilibre réseau : Pour compenser l'imprévisibilité de l'énergie éolienne, des ressources supplémentaires, comme des centrales à gaz ou des systèmes de stockage d'énergie, peuvent être nécessaires, ce qui complique la gestion du réseau électrique.

Dans le programme présidentiel de Marine Le Pen (2022), celui-ci fait de la remise en cause du développement massif de l'éolien, terrestre comme maritime, un axe central de notre politique énergétique.

Les implantations d'éoliennes sont coûteuses, peu efficaces, nuisibles aux paysages et imposées aux territoires sans réel consentement local. L'objectif affiché est d'arrêter les nouveaux projets, de démanteler progressivement les installations existantes et de réorienter la politique énergétique vers le nucléaire et l'hydraulique. Le programme prévoit plusieurs mesures structurantes :

ASSEMBLÉE NATIONALE

126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

PERMANENCES

38, rue Eugène Leduc
02000 LAON
14, place Paul Doumer
02800 LA FÈRE

Tél. : 06.61.70.13.56
nicolas.dragon@assemblee-nationale.fr

www.nicolas.dragon.com

- Moratoire immédiat sur tout nouveau projet d'éoliennes terrestres et offshore.
- Démantèlement progressif du parc éolien existant à mesure de l'arrivée en fin de vie des installations, sans renouvellement.
- Suppression des subventions publique et mécanismes de soutien (obligation d'achat, tarifs garantis) jugés artificiels et pénalisants pour la facture d'électricité.
- Renforcement du pouvoir des communes et des habitants, avec la possibilité de refuser les projets sur leur territoire.
- Mise en avant des nuisances paysagères, environnementales et sanitaires (artificialisation des sols, atteintes à la biodiversité, impact visuel et sonore).

Selon nous, l'éolien relève d'une idéologie énergétique par l'Union européenne, déconnectée des réalités techniques et économiques françaises. Nous réclamons par ailleurs un prix français de l'électricité grâce à nos centrales nucléaires.

Le Rassemblement National défend une conception de l'écologie fondée sur la protection des paysages, du patrimoine rural et de la souveraineté énergétique. L'éolien est présenté comme une énergie intermittente, dépendante des conditions climatiques, qui fragilise le réseau électrique et accroît la dépendance aux importations.

- Programme énergétique du Rassemblement National (2022) : précise l'arrêt total de l'éolien et la priorité donnée au nucléaire, à l'hydraulique et à la recherche sur les énergies pilotables.
- Programme économique (2023) : met en avant le coût budgétaire des subventions à l'éolien et leur impact sur les factures des ménages.
- Programme législatif Rassemblement National (2024) : décline ces orientations sous forme de propositions de loi (migratoire, renforcement des pouvoirs locaux)
- Programme européen de Jordan Bardella (2025) : critique les directives européennes favorisant l'éolien et plaide pour une neutralité technologique laissant chaque État choisir son mix énergétique.

Les députés du Rassemblement National ont régulièrement déposé ou soutenu des amendements et propositions de la loi visant à instaurer un moratoire sur l'éolien et à renforcer la consultation des élus locaux. Bien que ces initiatives n'aient pas été adoptées à ce stade, la dénonciation des implantations d'éoliennes demeure une ligne politique constante du Rassemblement National, reprise dans les débats parlementaires, les campagnes locales et les travaux programmatiques récents.

